

## NON-COMPOSITIONNALITÉ : CE SONT TOUJOURS LES LOCUTIONS FAIBLES QUI TRINQUENT<sup>1</sup>

Alain POLGUÈRE

Université de Lorraine & ATILF (UMR 7118)

### RÉSUMÉ

*Il est particulièrement éclairant d'aborder le sujet de la (non-)compositionnalité sous l'angle de la modélisation lexicographique des expressions phraséologiques. Nous introduisons tout d'abord la notion de (non-)compositionnalité sémantique selon la perspective du Locuteur, du Sens au Texte. Puis nous présentons, dans cette perspective, les différents types de phrasèmes que tout modèle lexical doit prendre en compte. Finalement, en nous appuyant sur les données lexicographiques d'une ressource lexicale en cours de construction – le Réseau Lexical du Français –, nous nous focalisons sur le cas des locutions dites « faibles » du type CHAISE HAUTE ou MONTRER LES DENTS. Ces dernières offrent la particularité d'être sémantiquement non compositionnelles, alors que leur définition lexicographique inclut le sens de tous les lexèmes qui les constituent formellement. Elles présentent donc un cas limite de non-compositionnalité sémantique, à la frontière entre locutions et collocations.*

### ABSTRACT

*The lexicographic modeling of phraseological expressions offers an enlightening perspective on (non-)compositionality. We first introduce semantic non-compositionality from the viewpoint of the Speaker, from Meaning to Text. We then apply this perspective to the presentation of the different types of phrasemes that any lexical model has to account for. Finally, using data from a lexical resource presently under construction – the French Lexical Network –, we focus on the specific case of so-called “weak” idioms such as Fr. CHAISE HAUTE ‘highchair’ or Fr. MONTRER LES DENTS ‘to bare teeth’. They are remarkable in that they are semantically non-compositional while their lexicographic definition includes the meaning of all lexemes that they formally contain. Such idioms display a borderline case of semantic non-compositionality, at the frontier between idioms and collocations.*

---

<sup>1</sup> Nous tenons à exprimer toute notre gratitude à Sébastien Haton, Veronika Lux-Pogodalla, Dorota Sikora ainsi qu'à trois relecteurs anonymes de *Verbum* pour leurs très utiles commentaires sur une version préliminaire de ce texte. Nous assumons, comme il se doit, l'entière responsabilité des erreurs et maladroites qui subsistent.

### 1. POUR UNE COMPOSITIONNALITÉ DU SENS AU TEXTE

La mention du terme (*non-*)*compositionnalité* dans un texte linguistique appelle presque systématiquement celle de son éminence grise : *interprétation*<sup>2</sup>. Cette association terminologique s'explique par le fait que la notion de compositionnalité, sous ses différentes facettes, est souvent envisagée selon la perspective du Destinataire du message linguistique et non selon la perspective du Locuteur. Un énoncé, ou un segment d'énoncé, sera ainsi dit *non compositionnel* s'il possède certaines caractéristiques ayant à voir avec la façon typique dont il s'interprète. De même, dans une approche logicienne de la sémantique linguistique, la compositionnalité repose sur une fonction d'interprétation (angl. *interpretation function*), elle-même fondée sur une vision totalement interprétative de ce qu'est la langue – voir, par exemple, Lewis (1975 : 3) :

What is a language? Something which assigns meanings to certain strings of types of sounds or of marks. It could therefore be a function, a set of ordered pairs of strings and meanings.

Il existe une autre conceptualisation possible de la compositionnalité (et de la langue !) qui, plutôt que d'adopter la perspective du Destinataire décodant le message linguistique, adopte celle du Locuteur encodant ce message. Dans un tel cadre, un segment linguistique est dit *compositionnel* si la meilleure façon de le décrire s'appuie sur l'identification de règles lexicales et grammaticales permettant au Locuteur de le construire pour répondre au besoin d'expression d'un Sens donné dans un Texte. Il s'agit donc d'une compositionnalité du Locuteur, une compositionnalité du Sens au Texte. Nous faisons ici référence à l'approche de la théorie linguistique Sens-Texte (Mel'čuk, 1997 ; Milićević, 2006 ; Polguère, 2011), dont un des axiomes est la prise en compte systématique de la perspective du Locuteur (et non du Destinataire, de l'interpréteur) dans l'étude des phénomènes linguistiques. Nous proposons donc de définir la non-compositionnalité sémantique de la façon suivante, sans mention d'un quelconque processus d'interprétation<sup>3</sup> :

Un segment linguistique S est sémantiquement compositionnel si son sens est la somme du sens des signes linguistiques qui le composent et du sens porté par le mode de combinaison de ces signes dans S.

---

<sup>2</sup> Voir l'appel à contributions pour ce numéro de *Verbum*, où le terme *interprétation* apparaissait pas moins de trois fois dans les deux premières phrases.

<sup>3</sup> Pour une définition parallèle de la NON-compositionnalité conçue selon les mêmes principes, voir Beck et Mel'čuk (2011 : 183) : « *A noncompositional phraseme is an expression none of whose members are selected freely (that is, they are fully restricted) and whose meaning is not compositional in the sense defined in Subsection 2.1 – in other words, whose meaning is not the regular sum of the meanings (inherent or contextual) of its parts.* » On trouvera par ailleurs dans Mel'čuk (2004) une définition formelle de la (non-)compositionnalité appliquée aux phénomènes morphologiques.

Nous considérons qu'une telle définition prend résolument la perspective de la synthèse linguistique, plutôt que de l'analyse, puisqu'elle ne fait justement aucune référence à un processus d'interprétation des énoncés comme base du diagnostic de compositionnalité. Elle s'oppose ainsi radicalement à des définitions inspirées d'une vision analytique de la langue du type de celle exprimée dans la citation de Lewis (1975) donnée plus haut.

Dans une perspective à la fois synchronique et orientée du Sens au Texte, le problème n'est pas de savoir si un énoncé donné est interprétable à partir de l'identification du contenu de ses constituants formels ; il est de savoir si cet énoncé doit être modélisé comme le résultat d'un assemblage et, si oui, de déterminer quels signes linguistiques sont assemblés, au moyen de quelles règles, pour exprimer un Sens donné 'S' au moyen d'un Texte *T*. Certains énoncés – *Chaud devant !*, *Un ange passe*, etc. – ne sont effectivement pas construits. Malgré leur structure lexico-syntaxique tout à fait évidente, ces énoncés-là sont dits *non compositionnels*. Les énoncés qui ne sont pas de ce type particulier, quel que soit leur degré d'idiomaticité et de transparence, sont nécessairement compositionnels et les modèles de la langue doivent expliciter les signes et les règles linguistiques permettant de les assembler.

Bien entendu, lorsque nous disons qu'un énoncé doit être modélisé comme construit, ou non construit, nous nous appuyons strictement sur une logique structurale et non sur une réalité imaginée des situations de parole. La locution à valeur d'énoncé *Y a pas photo* est non compositionnelle, mais il est toujours possible d'envisager des situations de parole où un Locuteur donné en fera usage après l'avoir reconstituée : pour exprimer le sens 'X est nettement meilleur que Y', il se souvient qu'il existe une métaphore linguistique impliquant le mot-forme *photo*, puis que ce mot-forme y apparaît en combinaison avec une expression négative, pour finalement arriver à extirper de sa mémoire linguistique le bon énoncé. À l'inverse, des expériences psycholinguistiques pourraient vraisemblablement parvenir à démontrer, pour peu qu'on les calibre en conséquence, qu'une collocation comme *mauvais rêve* est fréquemment mobilisée par les locuteurs comme un tout non assemblé lexicalement et syntaxiquement ; cela n'enlève rien au fait qu'il s'agit d'un syntagme compositionnel formé d'une base, *rêve*, et d'un collocatif, *mauvais*, exprimant le sens 'désagréable' auprès de cette base. Toute autre modélisation serait contre-intuitive et contre-productive pour la plupart des applications de la lexicologie (enseignement de la langue, traitement automatique, etc.), même s'il faut aussi, bien entendu, rendre compte de la nature phraséologique du syntagme en question<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Sans nier l'intérêt potentiel des expériences psycholinguistiques, nous considérons que nombre d'entre elles mesurent essentiellement des épiphénomènes et qu'elles doivent être interprétées comme telles. Il faut notamment se garder de tirer des conclusions sur l'organisation générale de modules entiers des langues, comme leur phraséologie, à partir de mesures ponctuelles de temps de réaction dans des expériences de type *priming* – pour

Afin de présenter la logique de fonctionnement de la compositionnalité telle que nous la concevons, nous étudierons le cas intéressant des locutions dites *faibles*, du type JUS DE FRUIT, PÂTE À MODELER ou SERRER LA MAIN. Après avoir rappelé comment ces locutions se positionnent dans la typologie générale des phrasèmes selon l'approche de la Lexicologie Explicative et Combinatoire (Mel'čuk et coll., 1995), nous tenterons de proposer une classification des locutions faibles fondée sur la nature de la non-correspondance entre sens et structure lexico-syntaxique qu'elles manifestent. Nous utiliserons pour cela un ensemble de locutions faibles identifiées dans le contexte du projet lexicographique de construction du *Réseau Lexical du Français* (Lux-Pogodalla et Polguère, 2011 ; Polguère, 2014a ; Polguère, 2014b).

Avant de commencer, soulignons que nous entendons ici par *phrasème* tout élément linguistique multilexical non libre, c'est-à-dire contraint sur l'axe paradigmatique. Comme nous le verrons, il peut s'agir de syntagmes non compositionnels (*passer l'arme à gauche*), mais **aussi** de syntagmes tout à fait compositionnels (*grosse tempête*). La notion de phrasème est ainsi assimilable à celle d'expression idiomatique, les locutions n'étant qu'un cas particulier d'expressions idiomatiques (donc, de phrasèmes).

## 2. PERSPECTIVE LEXICOGRAPHIQUE SUR LA TYPOLOGIE DES PHRASÈMES

### 2.1. Donnez-nous des solutions, pas des problèmes

La littérature sur la phraséologie est gigantesque et il est facile de s'y perdre. Il est aussi tout à fait commun de dire que la modélisation des phrasèmes – qu'on y réfère par les termes d'*expressions figées*, *expressions toutes faites*, *multiword expressions*, etc. – est un problème « très difficile », pour lequel n'existe en linguistique aucune solution logiquement organisée et opératoire. Nous pensons quant à nous que la linguistique moderne, et notamment la Lexicologie Explicative et Combinatoire, a proposé des systèmes notionnels relativement bien organisés permettant l'étude et la description des phrasèmes, systèmes qu'il convient d'approfondir et d'affiner à travers la modélisation systématique de la phraséologie des langues. Faute d'accepter ces acquis, on risque de se complaire dans le doute et le « pelletage de nuages », là où les enseignants de langue et leurs élèves, les terminologues, les développeurs de logiciels langagiers, etc., ont besoin de solutions et de modèles linguistiques clairement organisés.

Parmi les acquis que nous adoptons, en nous situant dans le cadre spécifique de la Lexicologie Explicative et Combinatoire, se trouve l'identifica-

---

des éléments de discussion, voir Wray (2012) et Edmonds (2013). L'analyse des erreurs commises par les Locuteurs en situation non expérimentale de production langagière est vraisemblablement une approche beaucoup plus fiable que l'expérimentation psycholinguistique pour mettre au jour les grands principes de structuration de la connaissance linguistique, tout particulièrement de la connaissance lexicale.

tion de trois classes majeures d'expressions phraséologiques en langue : les locutions, les collocations et les clichés linguistiques. A cela, il convient d'ajouter la classification sémantico-syntaxique des collocations au moyen du système formel des fonctions lexicales. Nous allons brièvement récapituler toutes ces notions dans la section suivante, 2.2., avant de présenter le cas particulier des locutions faibles, section 3.

Faute de place, nous devons nous contenter d'aborder de façon superficielle ces notions de base et renvoyons le lecteur à la littérature sur la question pour des présentations plus fouillées (Mel'čuk, 1995 ; Mel'čuk, 2013a ; Mel'čuk, 2015 : Chap. 16)<sup>5</sup>. Nous éludons aussi le problème de la mise en relation des différents systèmes de classification et des différentes terminologies linguistiques proposés pour la description de la phraséologie – voir entre autres à ce propos Cowie (1998), Pecman (2004), Granger et Paquot (2008) et Schmale (2013) ; pour le recours à la notion de (non-)compositionnalité dans l'étude de la phraséologie, on pourra notamment se reporter à Godart-Wendling et coll. (1998) ainsi qu'à Svensson (2008) ; finalement, Wray et Perkins (2000) contient d'importants éléments de réflexion sur les différentes fonctions (cognitives, sociales, etc.) des expressions phraséologiques.

## 2.2. Trois classes majeures d'expressions phraséologiques

### 2.2.1. Locutions

La première classe d'expressions phraséologiques, la plus connue du grand public, est celle des locutions (angl. *idiom*). La caractéristique première d'une locution, qui la distingue radicalement des autres phrasèmes, est d'être une unité lexicale – une lexie – à part entière. Les locutions font ainsi partie des unités fondamentales de description de la lexicologie et de la lexicographie, au même titre que les lexèmes, et devraient se voir attribuer une entrée individuelle dans la nomenclature de tout dictionnaire ou lexique informatisé. La locution n'est en effet pas un syntagme construit, du point de vue du Locuteur. Lorsque celui-ci emploie une locution *AB*, il le fait non pour exprimer un sens 'AB' ou pour prédiquer quelque chose à propos de 'A' ou de 'B'. Il l'utilise de façon non construite, pour exprimer un tout sémantique. Du point de vue lexicographique, une locution type comme COUP DE VIEUX possède toutes les caractéristiques d'une unité lexicale de plein droit et il faut notamment :

<sup>5</sup> Le système de classification des phrasèmes proposé par la Lexicologie Explicative et Combinatoire a peu évolué depuis les propositions initiales, et ce sont surtout les critères de classification eux-mêmes qui ont été précisés et affinés. On notera cependant une différence entre les classifications proposées dans le Mel'čuk (1995) et les deux autres textes mentionnés ici pour ce qui a trait aux pragmatèmes (cf. section 2.2.3. ci-dessous). Ils sont maintenant considérés comme un cas particulier de clichés linguistiques et non comme une classe à part de phrasèmes.

- la décrire dans son signifiant – COUP DE VIEUX est formellement un syntagme nominal de structure NC<sub>1</sub> de NC<sub>2</sub> ;
- la définir au moyen d'une définition analytique – 'coup de vieux de X' = 'changement physique de l'individu X qui manifeste un vieillissement relativement rapide de X et qui tend à surprendre quelqu'un qui n'aurait pas vu X depuis un certain temps'<sup>6</sup> ;
- décrire son régime syntaxique et, plus généralement, son comportement grammatical – *coup de vieux de X* ~ *son coup de vieux*, aucune insertion lexicale possible entre NC<sub>1</sub> et *de* NC<sub>2</sub>, aucun dépendant syntaxique pour NC<sub>2</sub> ;
- indiquer ses dérivés sémantiques – antonyme, COUP DE JEUNE ; décrire les liens syntagmatiques (de combinatoire) que la locution entretient avec d'autres unités lexicales de la langue qui fonctionnent auprès d'elle dans la phrase comme collocatifs – *gros/méchant/sale coup de vieux*, *attraper/prendre un coup de vieux*.

Un apprenant de la langue ne connaît véritablement une locution que s'il maîtrise tous ces paramètres de sa description.

Ce qui distingue la locution des unités lexicales types – les lexèmes – est sa complexité formelle, puisqu'elle possède une structure interne de nature syntaxique, qu'il convient de maîtriser. En tant que syntagme non libre, la locution va en effet posséder, comme on le voit ci-dessus, des comportements syntaxiques et morphologiques souvent idiosyncrasiques, qui brident l'application normale des règles générales de la grammaire.

Nous proposons de nous appuyer dorénavant sur la définition suivante de la notion de locution, qui est approximative, mais suffira à nos besoins.

Une locution est une expression phraséologique sémantiquement non compositionnelle<sup>7</sup>. En tant que telle, elle doit être considérée comme non construite : elle ne se modélise pas comme assemblage syntaxique de ses éléments lexicaux dans l'interface sémantique-syntaxe<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> Il ne s'agit bien entendu que d'une ébauche de définition, qui demanderait à être peaufinée et validée. Notons aussi que le vocable COUP DE VIEUX est polysémique et que nous ne nous intéressons ici qu'à son acception de base ; nous ignorons l'acception métaphorique, que l'on retrouve dans une phrase comme *Le SMS a dû son succès à « sa redoutable simplicité », mais aujourd'hui il prend un coup de vieux avec l'avènement des « communications unifiées »* (...) [LePoint.fr].

<sup>7</sup> Rappelons qu'une définition de la compositionnalité a été proposée dans la section 1.

<sup>8</sup> Il convient de souligner qu'à un niveau plus superficiel, celui que l'approche Sens-Texte appelle la Représentation Syntaxique de Surface des énoncés, la locution doit être considérée en tant qu'arbre syntaxique, afin que puissent s'y appliquer les règles de l'interface syntaxe-morphologie. Sur les différents niveaux de représentation en linguistique Sens-Texte, voir Mel'čuk (1997) et Miličević (2006).

La locution, en tant que syntagme non construit, se distingue radicalement du second type de phrasème – la collocation –, que nous présentons dans la section suivante (2.2.2.).

Même si nous considérons l'identification d'une classe de phrasèmes appelés *locutions* comme une question réglée, de nombreux problèmes théoriques et descriptifs peuvent bien évidemment se poser, du fait que la classe des locutions est hétérogène (cf. plus bas, section 3.1.). Cela peut donner l'impression que la notion est floue et incertaine. Cette façon de voir les choses (ici, comme en linguistique en général) est contre-productive. La notion de locution est claire, relativement simple et bien consolidée. Ce qui est parfois difficile et problématique, c'est l'établissement d'un diagnostic dans les cas intermédiaires, qui sont dus à la nature formelle, sémantique et comportementale de phrasèmes donnés. Cet état de fait ne remet aucunement en question la notion même de locution, les diagnostics s'établissant aisément dans l'immense majorité des cas.

### 2.2.2. Collocations

Nous allons maintenant conceptualiser le second type d'expression phraséologique, la collocation, comme nous l'avons fait pour la locution, c'est-à-dire dans une perspective purement fonctionnelle, non statistique (non fréquentielle) et orientée du Sens au Texte.

Une collocation **AB** (ou **BA**) – par exemple, *temps<sub>A</sub> de chien<sub>B</sub>* ou *passer<sub>B</sub> son tour<sub>A</sub>* – est un phrasème sémantiquement compositionnel à structure binaire, qui est construit à partir :

1. d'un élément fonctionnellement premier **A**, appelé *base de la collocation*, qui est la lexicalisation directe du sens 'A' au sein de **AB** ;
2. d'un élément fonctionnellement second **B**, appelé *collocatif de la base*, qui est choisi en fonction de **A** pour exprimer un sens 'C' auprès de **A** dans le syntagme **AB**.

Ce qui distingue fondamentalement la collocation de la locution est le fait d'être un phrasème sémantiquement compositionnel, qui doit être modélisé comme construit (par le Locuteur). Ce n'est donc pas une unité lexicale et, contrairement aux locutions, les collocations ne possèdent pas d'entrée dans la nomenclature d'un dictionnaire de langue ou d'un lexique informatisé : chaque collocation doit être décrite dans l'article lexicographique de sa base, car elle relève de la combinatoire lexicale restreinte de cette dernière.

On pourrait objecter à ce qui vient d'être dit que le contenu sémantique d'une collocation comme (1) ci-dessous :

- (1) *verre blanc*

n'est pas la somme sémantique du contenu de ses éléments constitutifs, et que cette collocation n'est donc pas sémantiquement compositionnelle. Cependant, il n'en est rien, comme nous allons le démontrer<sup>9</sup>.

Appelons 'S' le sens de la collocation (1). Celui-ci peut être décrit ainsi :

'S' = 'verre de qualité ordinaire'<sup>10</sup>

'S' est articulé autour de deux composants principaux : 'S<sub>base</sub>' le sens de la base de la collocation – c'est-à-dire, le sens de *verre* –, et 'S<sub>colloc</sub>', le sens du collocatif – c'est-à-dire, le sens porté par l'adjonction syntaxique auprès de *verre* de l'adjectif épithète *blanc*.

'S<sub>base</sub>' = 'verre'

'S<sub>colloc</sub>' = 'de qualité ordinaire'

Il est évident que le sens 'S<sub>base</sub>' est porté par le lexème VERRE lui-même ; mais il serait étrange de prétendre qu'il existe en français un adjectif BLANC dont le sens serait précisément 'S<sub>colloc</sub>'. Comment expliquer alors que 'S' soit véritablement la somme totale du sens de ses parties ? Tout simplement parce que (1) n'est pas constitué uniquement de deux lexèmes. Il s'agit d'un syntagme, une entité linguistique possédant une structure syntaxique. Ce qui est ajouté à *verre* pour permettre l'expression de 'S' n'est pas le mot-forme *blanc*<sub>(Adj)</sub>, mais bien le sous-arbre syntaxique de la Figure 1. ci-dessous.

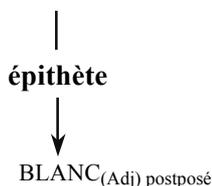


Figure 1. – Collocatif en tant que sous-arbre syntaxique

Le sens 'S<sub>colloc</sub>' n'est pas le sens d'un lexème donné de la langue, mais le sens d'un sous-arbre syntaxique donné, en tant qu'il s'arrime à un lexème donné dans le cadre de l'activation d'une règle de combinatoire propre à ce

<sup>9</sup> Nous choisissons à dessein pour illustrer notre propos une collocation qui, bien que courante en français, n'est pas aussi « bateau » que *café noir*, *célibataire endurci*, etc. La nécessité d'explicitier la logique de l'assemblage de la collocation apparaîtra peut-être ainsi plus clairement, même pour un locuteur natif du français.

<sup>10</sup> Le syntagme *verre blanc* est ambigu ; il peut être un syntagme libre signifiant 'verre de couleur blanche'. Nous considérons ici uniquement la **collocation** *verre blanc*, décrite de la façon suivante dans le *Trésor de la Langue Française* (sous l'entrée VERRE) : « Verre ordinaire, formé de silicates doubles de sodium (ou de potassium) et de calcium, utilisé en vitrerie et gobeletterie (p. oppos. au cristal et aux verres spéciaux). *Il lui faisait admirer le nouveau vitrail et elle préférait le verre blanc* (BARRÈS, *Cahiers*, t. 5, 1907, p. 277) ».

dernier, c'est-à-dire d'une règle **lexicale** du français. Une telle règle indique au locuteur que l'adjectif épithète *blanc* peut être porteur du sens 'de qualité ordinaire' auprès de *verre*. On peut donc composer la collocation *verre blanc* à partir d'entités linguistiques clairement identifiées dans le lexique de la langue (lexies et règles lexicales qui leur sont associées). Bien entendu, dans le syntagme **libre** *verre blanc* ('verre de couleur blanche'), c'est aussi le même syntagme de la Figure 1, qui est greffé à la lexie VERRE, et pas seulement la lexie BLANC<sub>Adj</sub>. (Les signes linguistiques se combinent en structures et non en chaînes, par simple concaténation.) Cependant, dans ce cas, le sens de l'adjonction du syntagme vient strictement (i) du sens de la lexie BLANC<sub>Adj</sub> et (ii) du contenu exprimé par la dépendance syntaxique épithète (Polguère, 1990 : 126-127). Dans le cas de la collocation, s'ajoutent à ces éléments le sens et les contraintes de combinatoire apportés par la règle de combinatoire lexicale propre à VERRE qui construit cette collocation française.

Il faut insister sur le fait que nous refusons catégoriquement de dire, pour expliquer la compositionnalité sémantique de (1), que le lexème BLANC « prend un sens particulier en contexte »<sup>11</sup>. C'est le sous-arbre de la Figure 1 qui porte ce sens du fait de l'intervention d'une règle lexicale du français associée à la lexie VERRE. Cette construction (au sens des grammaires de construction) doit être décrite dans le modèle de la langue et c'est précisément ce que fait la Lexicologie Explicative et Combinatoire dans la zone dite *de combinatoire lexicale* de ses articles lexicographiques<sup>12</sup>.

En conclusion, l'équation suivante est bien respectée :

$$'S' = 'S_{base}' + 'S_{colloc}'$$

car chacun des éléments de droite dans l'équation peut être associé à un composant donné de (1). Il est donc tout à fait justifié de dire que la collocation (1), **comme toutes les collocations**, est à 100 % sémantiquement compositionnelle.

Pour compléter ce qui vient d'être dit et aider à mieux cerner la notion de collocation, il convient d'apporter trois précisions importantes.

Premièrement, les langues imposent à leurs locuteurs la manipulation d'un ensemble relativement petit de contenus sémantico-syntaxiques exprimés de façon privilégiée par des collocatifs. Ces contenus collocationnels universaux ont été systématiquement étudiés et identifiés par la théorie Sens-Texte, qui les modélise grâce au système formel des fonctions lexicales

<sup>11</sup> Voir à ce propos Polguère (2015).

<sup>12</sup> Même si cela ne s'applique pas au cas spécifique de la collocation *verre blanc*, pour des raisons que nous ne pouvons exposer ici, on doit considérer dans certains cas le recours à une lexie « intrinsèquement collocative » comme élément sélectionné par la base d'une collocation. Tel est par exemple le cas de l'adjectif *lourd* dans *lourde tâche*. Pour une analyse de cette question, voir Delaite (2012).

standards syntagmatiques (Mel'čuk et coll., 1995 : 136-149). Toute collocation ne correspond bien entendu pas nécessairement à un patron standard, mais l'utilisation systématique des fonctions lexicales dans des projets lexicographiques a démontré que la majorité des collocations contrôlées par une unité lexicale « ordinaire » relève de fonctions lexicales standards. Ainsi, on pourra dire qu'une collocation comme *faire<sub>B</sub> une promesse<sub>A</sub>* « est standard », car c'est une construction à verbe support où *faire* est une valeur retournée par l'application de la fonction lexicale standard **Oper<sub>1</sub>** à *promesse* :

$$(2) \quad \text{Oper}_1(\textit{promesse}) = \textit{faire} [\text{ART } \sim].$$

À cause de cela, *faire une promesse* est plus au cœur de la phraséologie du français que la collocation *faire sauter<sub>B</sub> une crêpe<sub>A</sub>*, où aucune fonction lexicale standard n'est mise en jeu<sup>13</sup>.

Deuxièmement, la phraséologie collocationnelle d'une langue forme un tout fonctionnel avec le système de liens **paradigmatiques** qui connectent les unités lexicales à leurs dérivés sémantiques. Ainsi, le recours par le Locuteur à un verbe support pour « verbaliser » un nom prédicatif est une alternative à l'emploi d'un correspondant verbal de ce nom – fonction lexicale standard paradigmatique **V<sub>0</sub>**. Le système des fonctions lexicales standards permet de rendre compte de ce fait fondamental puisqu'il intègre dans une même algèbre des fonctions lexicales paradigmatiques et syntagmatiques, comme l'illustre l'équivalence paraphrastique ci-dessous<sup>14</sup>.

$$(3) \quad \textit{Lino pousse} [= \text{Oper}_1(\textit{soupir})] \textit{ un soupir} \equiv \textit{Lino soupire} [= \text{V}_0(\textit{soupir})]$$

Finalement, si la collocation est avant tout un syntagme, la grammaire particulière de chaque langue doit être prise en considération pour évaluer ce qui y relève ou non de la phraséologie collocationnelle. Ainsi, le mandarin, comme bien d'autres langues, a recours de façon très régulière à la composition morphologique, plutôt qu'à l'assemblage syntaxique, pour exprimer les contenus collocationnels. Il convient donc de considérer que dans cette langue le mot-forme

$$(4) \quad \begin{array}{l} \textit{bǎo-fān} \\ \text{rassasié-repas} \\ \text{'repas copieux'} \end{array}$$

<sup>13</sup> Remarquons que la collocation *verre blanc*, dont il a été question plus haut, exprime approximativement la fonction lexicale standard **Ver** – modificateur syntaxique « confirmateur » : ici, verre véritable, ordinaire, par opposition au cristal.

<sup>14</sup> Nous faisons référence ici au système universel de paraphrasage linguistique ; voir à ce propos Milićević (2007). Dans le cas de la paraphrase (3), la règle d'équivalence universelle mise en jeu est : **Oper<sub>1</sub>(L) + L**  $\equiv$  **V<sub>0</sub>(L)**.

relève tout autant de la collocation que sa traduction française sous forme de syntagme<sup>15</sup>. Dans l'étude des collocations d'une langue, il convient de garder à l'esprit que la grammaire de la langue dans son ensemble (principalement sa syntaxe et sa morphologie) participe à la spécification « locale » de la notion – voir à ce propos la classification des phrasèmes morphologiques proposée dans Beck et Mel'čuk (2011). Ce qui vient d'être noté à propos de la collocation relève en fait d'une problématique plus générale : celle du lien entre la phraséologie d'une langue et les différents modules fonctionnels qui la composent (Granger & Paquot, 2008 : 29-35).

Passons maintenant au dernier type de phrasèmes : les clichés linguistiques.

### 2.2.3. Clichés linguistiques

Par clichés linguistiques, nous entendons des phrasèmes du type suivant.

- (5) a. *C'est ainsi et pas autrement.*  
 b. *que N le veuille ou non*  
 c. *Ne pas laisser à la portée des enfants* [sur un emballage]  
 d. *Cher collègue* [au début d'une lettre]

Ces segments linguistiques sont clairement des phrasèmes, puisque leur structure lexicale et syntaxique est tout à fait contrainte, non libre. Même si des modifications sont toujours possibles (cf. *Ça sera ainsi et pas autrement, C'est ainsi, mon pote, et pas autrement*, etc.), ces dernières sont elles-mêmes contraintes et ne se distinguent pas, par nature, des modifications et variantes que l'on peut constater dans le cas de nombre de locutions, dont (5a-d) se rapprochent à certains égards.

Si ces expressions ne sont pas des locutions, cependant, c'est avant tout parce qu'elles n'ont pas à recevoir de définition lexicographique : elles expriment précisément et uniquement leur contenu lexical et grammatical. Elles sont donc compositionnelles.

Les éléments de contenu des clichés linguistiques sont bien le résultat d'un assemblage effectué par le Locuteur **au niveau sémantique**. Si ce dernier dit *C'est ainsi et pas autrement*, c'est parce qu'il a planifié l'expression d'un message complexe, dont la réalisation linguistique s'effectue adéquatement au moyen de la formule (5a), qui offre à la fois une forme et un contenu sémantique spécifiques. Le locuteur pourrait tout aussi bien ne pas faire appel à cette « formule toute faite » et construire par lui-même une phrase exprimant le même contenu planifié, comme :

- (6) *Il n'y a pas d'alternative à considérer.*

<sup>15</sup> L'exemple est emprunté à Nguyen (2006 : 289), qui appelle *composés libres collocationnels* les mots-formes de ce type.

Une conséquence de cette propriété sémantique des clichés linguistiques est que, en tant que phrasèmes construits, ce ne sont pas des unités lexicales : seuls les lexèmes et les locutions le sont.

Les clichés correspondent approximativement à ce que l'on appelle fréquemment *expressions toutes faites*, par opposition aux locutions. La notion de cliché linguistique présentée ici est aussi à mettre en correspondance avec ce que Cowie (2001) appelle en anglais *formulae*.

Le cliché fonctionne comme outil sémiotique permettant de répondre à un besoin d'interaction bien spécifique. Il est l'équivalent linguistique d'un geste. Par exemple, pour faire remarquer à quelqu'un qu'on est concerné par le fait qu'il est en retard, on peut soit employer le cliché linguistique :

(7) *Tu as vu l'heure ?*

soit faire le geste consistant à tapoter son poignet avec l'index, là où est (serait) une montre, en fixant du regard la personne en question avec une expression de reproche sur le visage.

Mentionnons qu'il existe un cas particulier de clichés linguistiques, appelés *pragmatèmes*, illustrés par (5c-d) ci-dessus. Un pragmatème est un cliché linguistique dont l'usage est contraint par un contexte pragmatique donné (Fléchon et coll., 2012 ; Blanco, 2014). Souvent, comme pour (5c-d), le médium même de communication est contraint : « sur un emballage » pour (5c) et « au début d'une lettre » pour (5d).

Deux points importants doivent être mentionnés à propos des pragmatèmes.

Tout d'abord, ce sont toujours des clausatifs : c'est-à-dire qu'ils fonctionnent syntaxiquement en tant qu'énoncés, même si leur structure syntaxique n'est pas nécessairement celle d'une phrase syntaxique, comme dans le cas des pragmatèmes (5c), une infinitive, et (5d), un syntagme nominal.

Ensuite, un pragmatème peut tout à fait être formellement construit à partir d'une collocation ; par exemple :

(8) *Peinture fraîche* [sur une pancarte]

Comment s'effectue la description lexicographique des clichés linguistiques ? Puisque les clichés ne sont pas des unités lexicales, ils ne devraient en théorie pas constituer une entrée à part entière dans la nomenclature d'une ressource lexicale. Mel'čuk (2013b : 271) propose de les décrire par des « sous-entrées » lexicographiques, dans l'article lexicographique d'une ou plusieurs unités lexicales fonctionnant comme leur *ancree lexicale*. Ainsi, *Qu'est-ce que je vous sers ?* pourrait être décrit dans la zone de fonctions lexicales de DÉBIT DE BOISSON ou CONSOMMATION [d'un client de café], grâce à un lien de fonction lexicale non standard. Dans le cadre du projet de construction du Réseau Lexical du Français (cf. section 1. ci-dessus), les clichés linguistiques, tout en n'étant pas considérés comme des unités lexicales à part entière, reçoivent une description lexicographique propre, qui n'est pas

enchâssée dans celle de leur(s) ancre(s) lexicale(s). En effet, nous considérons que les clichés linguistiques sont des entités lexicales complexes nécessitant des descriptions autonomes (Fléchon et coll., 2012).

La description lexicographique des clichés linguistiques est un sujet intéressant, que nous ne pouvons cependant pas approfondir ici. Notre attention se porte en effet, dans le cadre de cette réflexion sur la (non-)compositionnalité sémantique, sur un type particulier de locutions : les locutions faibles.

### **3. LE CAS BIEN PARTICULIER DES LOCUTIONS FAIBLES**

Le chaînon manquant dans nombre d'études sur la phraséologie est la prise en considération de la problématique lexicographique : la modélisation des trois types de phrasèmes mentionnés ci-dessus doit être conçue comme partie intégrante de la modélisation systématique de la connaissance lexicale, c'est-à-dire dans le cadre d'une activité lexicographique. Seule cette dernière permet une confrontation véritable avec la phraséologie de chaque langue, cela pour au moins trois raisons :

1. les locutions sont des unités lexicales et doivent être modélisées comme telles ;
2. les collocations relèvent des propriétés de combinatoire restreinte de leur base et leur modélisation fait donc partie intégrante de l'article lexicographique de la base ;
3. les clichés linguistiques, bien que n'étant pas des unités lexicales, sont utilisés comme ces dernières en tant qu'éléments de la connaissance linguistique et leur description doit donc être incorporée au modèle lexical de la langue.

Nous allons maintenant nous concentrer sur les locutions faibles, dont la non-compositionnalité sémantique est particulièrement difficile à établir. Nous introduisons tout d'abord les locutions faibles comme type particulier de locutions (3.1.) ; nous examinons ensuite le problème de leur description lexicographique (3.2.) ; finalement, nous proposons des pistes de classification de ces locutions (3.3.).

#### **3.1. Gradation dans la non-compositionnalité**

##### **3.1.1. Trois classes majeures de locutions**

Les locutions peuvent être classées selon plusieurs axes de description complémentaires. La classification la plus commune est fondée sur la partie du discours : locution nominale, verbale, etc. Cette classification, apparemment simple à effectuer, pose cependant certains problèmes. Ainsi, dire que SUR LES CHAPEAUX DE ROUE est une locution prépositionnelle est largement insuffisant, puisque l'on ne fait que caractériser ainsi la structure syntaxique

de la locution : syntagme gouverné par une préposition. Il s'agit de la *partie du discours de surface* de la lexie en question (cf. note 8, section 2.2.1.). Pour pouvoir vraiment utiliser une telle locution, le Locuteur a besoin de connaître sa *partie du discours profonde*, qui identifie sa valence passive : ici, emploi adjectival (*une arrivée sur les chapeaux de roues*) ou adverbial (*arriver sur les chapeaux de roues*)<sup>16</sup>.

Une autre façon de classer les locutions est de les considérer sous l'angle du rapport entre leur sens, tel que décrit dans une définition lexicographique, et leur composition formelle : leur définition contient-elle ou non le sens des lexies qui les constituent formellement ? On peut ainsi distinguer trois classes majeures de locutions, que nous allons introduire successivement.

### 3.1.2. Locution forte

La locution la plus prototypique, celle que l'on aime citer en exemple, est ce que l'on appelle une *locution forte* : il s'agit d'une locution dont la définition lexicographique ne fait appel au sens d'aucune des lexies qui composent le syntagme locutionnel. Par exemple, la locution SUR LES CHAPEAUX DE ROUES est une locution forte, car sa définition – formulée en (9) de façon approximative – ne met en jeu aucun des sémantèmes correspondant aux lexies qui la constituent formellement.

- (9) [X] *sur les chapeaux de roues* :  
[effectuer le déplacement X] très rapidement, en montrant de la précipitation

Notons que la locution SUR LES CHAPEAUX DE ROUES est intrinsèquement un collocatif de type **Magn** – fonction lexicale de modificateur intensificateur. Son emploi est donc contrôlé par la phraséologie de la langue et il est inutile de chercher à lui attribuer une définition trop précise. Il serait notamment contre-productif d'essayer de « charger » la définition (9) afin de rendre compte du fait que la position actancielle X de la locution peut être remplie par PARTIR, DÉMARRER, etc., et non SE LEVER, PÉNÉTRER, etc. Ce sont les articles lexicographiques respectifs des bases qui nous indiquent la possibilité de faire usage de SUR LES CHAPEAUX DE ROUES comme collocatif.

---

<sup>16</sup> La lexie SANS DEMANDER SON RESTE est aussi une locution prépositionnelle ; contrairement à SUR LES CHAPEAUX DE ROUES, cependant, elle ne s'emploie qu'adverbialement. Voir Mel'čuk (2006) pour l'analyse du problème de la classification grammaticale des locutions.

### 3.1.3. Semi-locutions

On appelle *semi-locution* une locution dont la définition contient le sens d'une partie du stock lexical qui la constitue formellement. Tel est le cas de la locution DESCENTE DE LIT :

- (10) *descente de lit de X* :  
tapis qui se place à côté du **lit** de X, sur lequel X se tient lorsqu'il se lève ou se couche

Il ne fait aucun doute que le sémantème 'lit' fait partie du sens de DESCENTE DE LIT. Il serait par contre tout à fait artificiel et contre-intuitif de faire usage du sémantème 'descente' dans cette définition même si, bien entendu, la présence de *descente* dans la locution s'explique clairement dans une perspective diachronique.

Il existe une raison formelle pour laquelle il faut considérer que DESCENTE DE LIT est une locution, et non une collocation dont LIT serait la base : sa paraphrase ne prend pas la forme d'une prédication sur le sémantème 'lit', mais d'une prédication sur 'tapis' :

'qui se place à côté du lit de X...' ('tapis').

En d'autres termes, le sémantème 'lit' n'est pas le **pivot sémantique** de la définition de DESCENTE DE LIT.

La notion de pivot sémantique – constituant d'un énoncé sur lequel prédique le reste de l'énoncé – mériterait d'être examinée de façon plus développée, ce que nous ne sommes pas en mesure de faire ici. On peut en trouver une présentation plus développée notamment dans Mel'čuk (2013a ; 2015 : Chap. 16) et nous avons l'occasion d'y revenir tout au long de la suite de notre exposé.

### 3.1.4. Locutions faibles

Nous arrivons maintenant au dernier type de locution, celui sur lequel nous portons dorénavant toute notre attention : la locution faible. On appelle *locution faible* une locution dont la définition contient le sens de **toutes** les lexies qu'elle inclut formellement ; cependant :

- cette définition contient aussi un sens additionnel non exprimé littéralement par un des constituants lexicaux ;
- ce sens additionnel ou une partie de ce sens fonctionne comme pivot sémantique de la définition.

Ce type de locution peut être illustré par GRANDE SURFACE, qui se définit approximativement de la façon suivante :

- (11) *grande surface* où X achète Y :  
type de commerce où X peut acheter des Y variés et qui occupe une **grande surface** de vente pour pouvoir être utilisé simultanément par un nombre important de X.

Il semble raisonnable de faire l'hypothèse que la locution GRANDE SURFACE provient d'une autonomisation lexicale d'une composante du syntagme collocationnel *magasin*<sub>[base]</sub> à *grande surface*<sub>[collocatif]</sub>. Les locutions faibles ne sont cependant pas nécessairement formées par troncation + autonomisation, comme l'illustre le cas de MONTRER LES DENTS<sup>17</sup> :

- (12) *X montre les dents* à Y :  
Le chien ou autre animal carnassier X prend une attitude menaçante face à Y en relevant les babines pour **montrer** ses **dents** à Y, comme s'il s'apprêtait à mordre Y.

Cette définition nous informe que montrer les dents, pour un chien, un tigre, etc., ce n'est pas **avant tout** montrer ses dents : c'est premièrement prendre une attitude menaçante, attitude qui consiste pour l'animal à montrer ses dents et à indiquer ainsi qu'il est prêt à mordre. Le syntagme *montrer les dents* que nous venons d'analyser est donc sémantiquement non compositionnel et doit être considéré comme une locution.

### 3.2. Problèmes descriptifs liés aux locutions faibles

Les locutions faibles sont souvent problématiques d'un point de vue lexicographique, car leur nature sémantiquement non compositionnelle est rarement perçue intuitivement. La seule perception intuitive immédiate a de fortes chances de nous orienter vers un mauvais diagnostic, contrairement au cas des locutions fortes, qui vont souvent faire consensus avant même qu'il soit nécessaire d'en mener une analyse fine. Les individus effectuant une activité de langagiers, qu'ils soient lexicographes ou non, tendront à s'accorder sur le fait qu'une locution forte comme FAIRE LE PIED DE GRUE est une unité lexicale<sup>18</sup>, alors que les avis divergeront considérablement à propos d'une locution faible comme MONTRER LES DENTS.

<sup>17</sup> Il s'agit du sens premier de la locution. Nous ignorons son acception métaphorique, qui est, elle, une locution forte – cf. *Mais, le duo a montré les dents dimanche dans la 2<sup>e</sup> étape.* [<http://bourgogne.france3.fr/2013/01/07/rallye-dakar-1-hommage-de-peterhansel-jean-paul-cottret-son-co-pilote-auxerrois-175725.html>]

<sup>18</sup> Il est intéressant de remarquer qu'alors que le jugement de non-compositionnalité et le diagnostic de locution sembleront évidents pour nombre de locuteurs du français, une locution comme FAIRE LE PIED DE GRUE ne doit surtout pas être traitée à la légère. Formellement, elle possède toutes les apparences d'une collocation à verbe support, où *ped de grue* serait la base et *faire* le collocatif (de type **Oper**<sub>i</sub>). Il convient donc de vérifier d'abord que l'on n'utilise pas *ped de grue* (sans *faire*) pour exprimer approximativement 'fait d'attendre debout quelqu'un ou quelque chose pendant un temps assez long' avant de porter un jugement définitif. C'est seulement une fois qu'il est acquis que des énoncés

Nous allons maintenant énumérer deux problèmes récurrents posés par les locutions faibles dans le cadre de leur modélisation lexicographique, en suggérant dans chaque cas une solution au problème en question.

### 3.2.1. Collocation ou locution faible ?

Cette question peut être posée à propos du syntagme *montrer les dents*. En cas d'hésitation entre le statut de collocation et celui de locution faible, il faut tester si le sens de la collocation hypothétique peut adéquatement être modélisé comme une prédication sur le sens de sa base postulée (13a), ou s'il faut au contraire considérer qu'un sémantème « étranger » au stock lexical du syntagme fonctionne comme pivot sémantique (13b) et que nous sommes donc en présence d'une locution faible.

- (13) a. 'montrer...'('dents')  
b. 'en montrant ses dents...'('prendre une attitude menaçante')

Tout est question de choix. Il convient de faire le choix optimum, qui est le plus en harmonie avec la combinatoire grammaticale et lexicale de l'entité définie.

La différence entre les deux modélisations (13a) vs (13b) relève d'une différence d'organisation communicative du message linguistique et il faut être particulièrement attentif aux intentions communicatives du Locuteur utilisant le syntagme à l'étude. Ainsi, il s'agit de savoir si lorsque l'on dit :

- (14) *Le chat s'est enfui quand White Wolf a montré les dents.*

on veut exprimer *grosso modo* (15a) ou (15b).

- (15) a. 'Le chat s'est enfui quand White Wolf l'a menacé en montrant ses dents [= 'd'une certaine façon'('menacer')]'  
b. 'Le chat s'est enfui quand White Wolf a montré ses dents pour le menacer [= 'avec une certaine intention'('montrer ses dents')]'

Il ne s'agit pas d'une simple « nuance ». La structure communicative fait partie intégrante du contenu des énoncés (Mel'čuk, 2001) et elle doit être prise en compte dans le diagnostic de (non-)compositionnalité sémantique, donc dans l'identification de la nature locutionnelle ou collocationnelle des syntagmes.

Notons que c'est spécifiquement le syntagme *montrer les dents* que nous avons analysé ici. Le syntagme *montrer ses dents* est selon nous ambigu entre locution (variante formelle acceptable de MONTRER LES DENTS) et collocation.

---

comme \*Après un pied de grue de vingt minutes, je suis parti ne sont pas standards que l'on peut être certain de notre analyse. Dans le cas contraire, c'est le syntagme *pied de grue* seul qui devra être identifié et décrit en tant que locution.

Il existe toute une famille de locutions faibles, très importante dans les langues, notamment dans les terminologies, qui pose le même type d'identification que MONTRER LES DENTS. Il s'agit de locutions nominales dénotant en premier lieu des « types » d'entités, plutôt que des entités à proprement parler. Pour en faire la présentation, nous examinons le cas particulier du syntagme *arme à feu*.

Ce syntagme est fréquemment présenté en tant que locution, quand bien même son sens semble pouvoir être décrit comme une prédication sur le sens d'un des lexèmes qui le constituent, ARME, qui serait donc son pivot sémantique. Ainsi, le *Trésor de la Langue Française* (Imbs et Quemada, 1971-1994) identifie, sous l'entrée FEU<sup>1</sup>, le syntagme *arme à feu* comme étant une « Loc. subst. » (locution substantivale) définie par 'Arme utilisant la déflagration de matières fulminantes'. Selon ce dictionnaire, la définition de la locution est donc constituée d'une prédication sur le sémantème 'arme'. Ne s'agirait-il pas dans ce cas d'une collocation du lexème ARME plutôt que d'une locution ? On pourrait tout à fait débattre de la question. Ainsi, le *Nouveau Petit Robert* (Rey-Debove et Rey, 2011) est beaucoup moins explicite que le *Trésor de Langue Française* quant à la nature locutionnelle ou collocationnelle de *arme à feu*. Nous pensons cependant que le *Trésor de la Langue Française* a ici raison, même si la définition qu'il propose est imparfaite. En effet, *arme* et *arme à feu* n'ont pas le même type de combinatoire, ce qui reflète une profonde différence sémantique. Ainsi, la phrase (16a) est beaucoup plus naturelle que (16b) :

- (16) a. *Il a saisi son arme.*  
 b. *Il a saisi son arme à feu.*

Le caractère marginal de (16b) est confirmé par une recherche sur Internet. Au moment où nous écrivons, une telle recherche au moyen de Google retourne 1 260 occurrences pour la chaîne de caractères *il a saisi son arme* et seulement les deux occurrences (17a-b)<sup>19</sup> ci-dessous pour *il a saisi son arme à feu*. (La phrase (17b) apparaît d'ailleurs dans un texte écrit par une étudiante américaine apprenant le français.)

- (17) a. *Habillé en civil, il a saisi son arme à feu de police, il s'est rendu sur les lieux.*  
 b. *Monsieur Laurence mettait son bras droit dans sa poche et il a saisi son arme à feu avec un silencieux.*

La différence de comportement que l'on constate ici s'explique bien entendu en partie par le fait que la seconde requête porte sur une chaîne de caractères plus longue que la première, mais aussi par le fait que *arme à feu* ne dénote pas en tout premier lieu une entité d'un certain type, mais un type

<sup>19</sup> <http://pattayathailande.com/un-policier-abattu-devant-un-gol-shop-de-rayon/>  
<http://fr201.files.wordpress.com/2012/06/2012-spring-mystery-anthology.pdf>

d'entité ou, en d'autres termes, une classe d'entités. Ce syntagme est donc un complément d'objet direct pour *a saisi* relativement improbable, par comparaison avec *arme*.

Suivant la terminologie proposée par Wierzbicka (1984), on peut dire que les deux lexies ARME et ARME À FEU dénotent des supercatégories (angl. *supercategories*), dont A. Wierzbicka identifie cinq classes. La dénotation de ARME relève de la Classe II – *purely functional concepts* –, alors que la dénotation de ARME À FEU relève de la Classe I – *taxonomic supercategories*. La définition lexicographique de ARME À FEU doit donc être structurée de la façon suivante :

- (18) *arme à feu utilisée par X contre Y* :  
type d'arme au moyen de laquelle X peut atteindre Y avec un projectile perforant lancé par la force d'une explosion

On voit que ce n'est pas le sémantème 'arme' qui est ainsi le pivot sémantique de *arme à feu*, mais bien 'type d'arme', ce qui confère au syntagme son statut de locution faible plutôt que de collocation de *arme*.

### 3.2.2. Simultanément collocation et locution faible ?

En dépit de ce qui vient d'être dit, certains syntagmes pourraient être lexicographiquement décrits à la fois comme collocations et comme locutions faibles. Prenons comme illustration le syntagme *ski de fond*, qu'il est légitime de le modéliser de deux façons distinctes.

On peut tout d'abord le décrire, comme le fait le *Dictionnaire Explicatif et Combinatoire du Français Contemporain* (Mel'čuk et coll., 1999 : 314), en tant que collocation de la lexie SKI **1a**, la lexie de base du vocable polysémique SKI. La description apparaît alors dans l'article lexicographique de SKI **1a**, introduite par une fonction lexicale non standard, avec d'autres fonctions lexicales traitant des « Types de skis » :

- (19) **Types de skis**  
(...)  
destinés à ce que X  
skie sur une surface (aménagée)  
de faible dénivellation : *de fond*

Tout emploi du syntagme prépositionnel *de fond* auprès de *ski 1a* qui montrera une certaine autonomie des deux éléments du syntagme relèvera de cette modélisation ; par exemple dans (20) ci-dessous, la partie en gras :

- (20) *En hiver, c'est chaussés de skis **de fond ou de descente** que vous pourrez profiter des stations de sports d'hiver des montagnes de Krušné Hory.*<sup>20</sup>

<sup>20</sup> <http://www.a-tout-prague.com/fr/guide/la-boheme-de-l-ouest/la-region-de-boheme-de-louest/>

On peut cependant aussi considérer que *ski de fond* dénote avant tout un type de ski et que, dans le domaine des sports de neige, il existe une locution faible SKI DE FOND, dont le pivot sémantique est ‘type de ski 1a’ et non ‘ski 1a’ – cf. section 3.2.1. ci-dessus, la définition (18) de ARME À FEU. On doit alors introduire un vocable SKI DE FOND dans la nomenclature de notre ressource lexicale<sup>21</sup>. L’introduction de ce vocable ne doit pas nécessairement entraîner la suppression de la description collocationnelle (donc, compositionnelle) : le syntagme *ski de fond* étant potentiellement ambigu entre ‘ski 1a d’un certain type’ et ‘type de ski 1a’. Il nous semble cependant qu’une fois que la décision de créer la locution faible a été prise, la modélisation collocationnelle devient superflue : il suffit qu’existe un lien de fonction lexicale menant à SKI DE FOND à partir de SKI 1a et que la locution soit bien décrite comme une locution faible. On peut alors, lors de l’exploitation de la ressource lexicale, tenir compte du fait que les locutions faibles de ce type peuvent systématiquement être « compositionnalisées » et s’employer dans des contextes appropriés comme des collocations.

La frontière entre locution faible et collocation existe bien, mais elle est ténue, la locution faible n’étant déjà presque plus une locution (cf. le terme *quasi-locution*, qui est aussi employé dans la terminologie de la Lexicologie Explicative et Combinatoire pour désigner les locutions faibles).

On pourra objecter qu’une telle façon de procéder ouvre la voie à une explosion du nombre de locutions (faibles) dans la nomenclature des ressources lexicales. À quoi il convient répondre que c’est justement la raison pour laquelle les ressources terminologiques sont généralement développées séparément des ressources de langue générale. Cette répartition du travail lexicographique est motivée par des considérations strictement pratiques ou commerciales. Dans les faits, le phénomène des locutions faibles existe dans la langue générale aussi bien que dans les terminologies, et les unités terminologiques sont linguistiquement des unités lexicales tout à fait « comme les autres » (L’Homme et Polguère, 2008). On notera simplement une proportion exceptionnellement élevée de locutions faibles dans les terminologies.

### 3.3. Types de locutions faibles

Il existe une grande variété de locutions faibles et nous ne ferons ici qu’illustrer cette variété, sans offrir une typologie véritable.

L’examen des données du Réseau Lexical du Français dans son état actuel montre que la très grande majorité des locutions faibles présentes dans la nomenclature de cette ressource sont des locutions nominales. Elles possèdent deux patrons sémantico-syntaxiques distincts.

<sup>21</sup> La situation est en réalité plus complexe, car il faut introduire deux locutions, qui ne sont pas strictement parlant constituées des mêmes lexèmes : SKI DE FOND 1, ‘type de ski 1a...’ (*acheter des skis de fond*), vs SKI DE FOND 2, ‘type de ski 2 [= activité sportive]...’ (*faire du ski de fond*).

1. Nom accompagné d'un dépendant syntaxique qui exprime un actant sémantique de ce nom ; ce dépendant syntaxique peut être de type complément – ÉTABLISSEMENT DE SOINS, MACHINE À COUDRE... – ou modificateur – APPAREIL TÉLÉPHONIQUE, BRIGADE CRIMINELLE...
2. Nom accompagné d'un dépendant syntaxique qui exprime un circonstant – CHAISE HAUTE, CHIEN DE TRAÎNEAU, CRIME DE GUERRE...

On trouve ensuite des locutions verbales – ALLER AUX TOILETTES, MONTRER LES DENTS, PINCER LES FESSES... –, mais aussi des locutions prépositionnelles – EN BAS, EN CE MOMENT, PAR HASARD... Pour l'instant, nous n'avons identifié qu'une locution faible adjectivale en français, NON POTABLE, dont le statut de locution peut d'ailleurs être contesté tant qu'une analyse fine de *potable* ~ *non potable* n'aura pas été menée. Nous n'avons pas de locutions faibles adverbiales à proposer, mais il nous semble que cette absence de représentativité de certaines parties du discours est vraisemblablement une conséquence du caractère très incomplet de la nomenclature actuelle de la ressource lexicale sur laquelle nous nous fondons.

La classification syntaxique des locutions faibles que nous présentons ci-dessus est assez facile à établir, mais n'est pas nécessairement la plus intéressante du point de vue lexicologique. La piste à explorer selon nous est avant tout celle de la nature de la non-compositionnalité des locutions faibles, que seul un travail systématique de définition lexicographique mettra au jour. On peut cependant d'ores et déjà faire l'hypothèse qu'il convient de distinguer au moins deux types de locutions faibles, sur une base sémantique.

1. Locutions faibles taxinomiques, comme SKI DE FOND : elles sont souvent de nature terminologique et possèdent un pivot sémantique taxinomique 'sorte/type de L' – pour les locutions nominales gouvernées syntaxiquement par la lexie L.
2. Locutions faibles métonymiques, comme MONTRER LES DENTS : leur pivot sémantique dénote une entité ou un fait non exprimé par les lexèmes constitutifs de la locution – ici, 'prendre une attitude menaçante' –, mais qui entretient une relation métonymique avec la dénotation littérale de ces lexèmes – 'en montrant ses dents'.

Nous ne donnons ci-dessus que quelques pistes de classification ; le gros du travail de compréhension de la structure formelle et sémantique des locutions faibles reste à accomplir.

#### 4. CONCLUSION

Le cas des locutions faibles illustre bien le fait que la notion de (non-) compositionnalité sémantique doit être manipulée avec une extrême prudence. Il ne faut notamment en aucun cas assimiler la compositionnalité

sémantique (qui relève de la nature construite ou non d'un segment linguistique) et la transparence sémantique (qui relève de l'interprétabilité). Pour cela, il est nécessaire de toujours adopter, dans l'étude lexicologique et sémantique, la perspective du Locuteur et de la synthèse, plutôt que celle du Destinataire et de l'analyse. Seule la compositionnalité vue comme propriété d'assemblage permet notamment de mettre en évidence la nature d'unités lexicales véritables des locutions faibles en les distinguant des collocations. Il ne s'agit pas d'un problème secondaire, puisque les locutions faibles sont présentes par milliers dans chaque langue ; elles représentent notamment une proportion très importante des unités des lexiques techniques et scientifiques.

Nous espérons avoir modestement contribué à la protection lexicologique et lexicographique des locutions faibles, trop souvent victimes innocentes d'une application à la louche des grands principes de compositionnalité.

## BIBLIOGRAPHIE

- BECK D., MEL'ČUK I. (2011). Morphological phrasemes and Totonacan verbal morphology. *Linguistics* 49 (1), 175-228.
- BLANCO X. (2014). Inventaire lexicographique d'une sous-classe de phrasèmes délaissée : les pragmatèmes. *Cahiers de lexicologie* 104, 133-153.
- COWIE A.P. (1998). Phraseological Dictionaries: Some East-West Comparisons. In: A.P. Cowie (dir.), *Phraseology: Theory, Analysis, and Applications*. Oxford UK: Oxford University Press, 209-228.
- COWIE A.P. (2001). Speech formulae in English: problems of analysis and dictionary treatment. In: G. van der Meer, A.G.B. ter Meulen (dir.), *Making sense: from lexeme to discourse, in honor of Werner Abraham at the occasion of his retirement*. GAGL 44. Groningen: University of Groningen, 1-12.
- DELAITE C. (2012). *Combinatoire grammaticale et lexicale des collocatifs en français : les cas de LANCER et LOURD*. Mémoire de master, European Master in Lexicography (EMLex), Université de Lorraine, Nancy.
- EDMONDS A. (2013). Une approche psycholinguistique des phénomènes phraséologiques : le cas des expressions conventionnelles. *Langages* 189, 121-138.
- FLÉCHON G., FRASSI P., POLGUÈRE A. (2012). Les pragmatèmes ont-ils un charme indéfinissable ? In : P. Ligas, P. Frassi (dir.), *Lexiques. Identités. Cultures*. Vérone : QuiEdit, 81-104.
- GODART-WENDLING B., ILDEFONSE F., PARIENTE J.-C., ROSIER-CATACH I. (1998). Penser le principe de compositionnalité : éléments de réflexion historiques et épistémologiques. *T.A.L.* 39 (1), 9-34.

- GRANGER S., PAQUOT M. (2008). Disentangling the phraseological web. In : S. Granger, M. Paquot (dir.), *Phraseology. An interdisciplinary perspective*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins, 27-49.
- IMBS P., QUEMADA B. (dir.) (1971-1994). *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle (1789-1960)*. 16 volumes, Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.
- LEWIS D. (1975). Languages and Language. In: K. Gunderson (dir.), *Language, Mind and Knowledge*. Minneapolis: University of Minnesota Press, 3-35.
- L'HOMME M.-C., POLGUÈRE A. (2008). Mettre en bons termes les dictionnaires spécialisés et les dictionnaires de langue générale. In : F. Maniez, P. Dury (dir.), *Lexicologie et terminologie : histoire de mots. Hommage à Henri Béjoint*. Lyon : Travaux du CRTT, 191-206.
- LUX-POGODALLA V., POLGUÈRE A. (2011). Construction of a French Lexical Network. Methodological Issues. In: *Proceedings of the First International Workshop on Lexical Resources, WoLeR 2011. An ESSLLI 2011 Workshop*. Ljubljana, 54-61.
- MEL'ČUK I. (1995). Phrasemes in Language and Phraseology in Linguistics. In: M. Everaert, E.-J. van der Linden, A. Schenk, R. Schreuder (dir.), *Idioms: Structural and Psychological Perspectives*. Hillsdale N.J./Hove UK: Laurence Erlbaum Associates, 167-232.
- MEL'ČUK I. (1997). *Vers une linguistique Sens-Texte, Leçon inaugurale*. Paris : Collège de France.
- MEL'ČUK I. (2001). *Communicative Organization in Natural Language. The semantic-communicative structure of sentences*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.
- MEL'ČUK I. (2004). La non-compositionnalité en morphologie linguistique. *Verbum* 26 (4), 439-458.
- MEL'ČUK I. (2006). Parties du discours et locutions. *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 101 (1), 29-65.
- MEL'ČUK I. (2013a). Tout ce que nous voulions savoir sur les phrasèmes, mais... *Cahiers de lexicologie* 102, 129-150.
- MEL'ČUK I. (2013b). *Semantics: From meaning to text. Volume 2*. Amsterdam / Philadelphia: John Benjamins.
- MEL'ČUK I. (2015). *Semantics: From meaning to text. Volume 3*. Amsterdam / Philadelphia: John Benjamins.
- MEL'ČUK I., ARBATCHEWSKY-JUMARIE N., IORDANSKAJA L., MANTHA S., POLGUÈRE A. (1999). *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain. Recherches lexico-sémantiques IV*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- MEL'ČUK I., CLAS A., POLGUÈRE A. (1995). *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Paris/Louvain-la-Neuve : Duculot.
- MILIĆEVIĆ J. (2006). A Short Guide to the Meaning-Text Linguistic Theory. *Journal of Koralex* 8, 187-233.

- MILIĆEVIĆ J. (2007). *La paraphrase. Modélisation de la paraphrase langagière*. Berne : Peter Lang.
- NGUYEN V.T.É. (2006). *Unité lexicale et morphologie en chinois mandarin. Vers l'élaboration d'un Dictionnaire Explicatif et Combinatoire du chinois*. Thèse de doctorat, Montréal : Université de Montréal.
- PECMAN M. (2004). L'enjeu de la classification en phraséologie. *Actes du congrès EUROPHRAS 2004*. Société européenne de phraséologie, Université de Bâle, 26-29 août 2004, Baltmannsweiler : Schneider Hohengehren Verlag, 127-146.
- POLGUÈRE A. (1990). *Structuration et mise en jeu procédurale d'un modèle linguistique déclaratif dans un cadre de génération de texte*. Thèse de doctorat, Département de linguistique et philologie, Université de Montréal, Montréal.
- POLGUÈRE A. (2011). Perspective épistémologique sur l'approche linguistique Sens-Texte. *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris XX*, 79-114.
- POLGUÈRE A. (2014a). Principes de modélisation systémique des réseaux lexicaux. In : Brigitte Bigi (dir.), *Actes de TALN 2014*. Marseille, 79-90.
- POLGUÈRE A. (2014b). From Writing Dictionaries to Weaving Lexical Networks. *International Journal of Lexicography* 27 (4), 396-418.
- POLGUÈRE A. (2015). Lexical Contextualism: The Abélard Syndrome. In: N. Gala, R. Rapp, G. Bel-Enguix (dir.), *Language Production, Cognition, and the Lexicon*. Text, Speech and Language Technology 48. Dordrecht: Springer.
- REY-DEBOVE J., REY A. (dir.) (2011). *Nouveau Petit Robert*. Paris : Le Robert.
- SCHMALE G. (2013). Qu'est-ce qui est préfabriqué dans la langue ? – Réflexions au sujet d'une définition élargie de la préformation langagière. *Langages* 189, 27-45.
- SVENSSON M.H. (2008). A very complex criterion of fixedness: Non-compositionality. In: S. Granger, M. Paquot (dir.), *Phraseology. An interdisciplinary perspective*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins, 81-93.
- WIERZBICKA A. (1984). Apples are not a "kind of fruit": the semantics of human categorization. *American Ethnologist* 11 (2), 313-328.
- WRAY A. (2012). What Do We (Think We) Know About Formulaic Language? An Evaluation of the Current State of Play. *Annual Review of Applied Linguistics* 32, 231-254.
- WRAY A., PERKINS M.R. (2000). The functions of formulaic language: an integrated model. *Language & Communication* 20, 1-28.